



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 15 MAI 2019

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2019-071 / 1-1-1-5

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 9 mai 2019, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 26 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

Représentés : A. BLANCANEUX, A. FAVIER, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, R. REVIL.

Absents : Y. AIFA, N. CHARLETY.

La secrétaire de séance désignée est Martine CHASSON.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE / MARCHES PUBLICS : Avenant n°5 au marché de Services de communications électroniques pour la fourniture, mise en œuvre et administration du réseau régional haut débit et très haut débit AMPLIVIA des membres du groupement de commandes AMPLIVIA 2016 - Lot 1 : volet ADSL-FTTx, volet BOX IP, volet liaisons haut et très haut débit et volet routeur virtuel

Rapporteur : Yves Allardin

EXPOSE : Par délibération n°2015-176 du 9 décembre 2015, la commune de Voiron signait une convention de groupement de commande pour la fourniture, la mise en œuvre et l'administration du réseau régional haut et très haut débit AMPLIVIA.

La Région Auvergne Rhône-Alpes, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, a lancé une consultation relative aux services de communications électroniques : voix, données, images, pour les établissements d'enseignements maternelles, primaires, secondaires, supérieurs et de formation et pour les sites techniques et administratifs des membres du groupement de commandes AMPLIVIA 2016.

Le lot 1 relatif au volet ADSL-FTTx, volet BOX IP, volet liaisons haut et très haut débit et volet routeur virtuel a été notifié au groupement Orange Connectivity and Workspace services (mandataire) et Orange SA (co-traitant) le 12 juillet 2016.

... / ...

Voiron, ville porte de Chartreuse

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la fusion absorption de la société Orange Connectivity Business Service - OCWS (SIRET N°408 193 613 00184) par la société Orange Business Service SA - OBS SA (SIRET N°345 039 416 00085) a été officiellement entérinée, et emporte cession des marchés dont bénéficiait la société OCWS et dont la société OBS SA s'engage à poursuivre l'exécution.

Ainsi, il est proposé un avenant de transfert sur ce marché. Cet avenant n'a aucune incidence financière.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la commission Finances Administration Générale du 6 mai 2019.

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- I-1) D'approuver l'avenant de transfert du marché AMPLIVIA - lot 1 vers la société Orange Business Services SA (OBS SA)
- I-2) D'autoriser le maire à signer l'avenant.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (31 POUR)**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Maire de VOIRON,

Julien POLAT

